

Le Thoronet

Chez vous

Infos municipales

Citoyenneté

Vu au Thoronet

...



Au sommaire...

Edito du Maire 3

Infos municipales 4/7

Etat civil 4

Le Thoronet pratique

Le Thoronet : village fleuri 5

Le Téléthon au Thoronet : merci pour eux !

Communication : avis aux associations

Cantine & garderie : les nouvelles conditions 6

Bien accueillis, biens guidés, bien au Thoronet 7

L'Argens, un «bien» précieux à entretenir !

Avis aux jeunes 8

Recensement militaire

Préparation Militaire Marine de Brignoles

Infos municipales 9

L'école de musique

Plan canicule : mieux vaut prévenir

Signaux d'alerte : savoir les reconnaître

Citoyenneté 10

La liberté d'expression, une lutte sans fin

Infos Municipales 11/13

Cambriolages : c'est un signe ! 11

Voir sans être vu? attention voitures ! 12

Stationnement : rappel des règles

Permis de conduire annulé...

Résultats du recensement 13

C'est nouveau au Thoronet

Vu au Thoronet 14/15

A vos agendas ! 16

Repas, événements, sorties, culture...



Le Thoronet Chez Vous - Bulletin municipal

Directeur de la publication & responsable de la rédaction : M. Gabriel UVERNET

Réalisation : Elisabeth Dietrich-Weiss / Idée Publique - Stéphanie Benyayer

Impression : Colormod. Tiré sur papier recyclé.

Tiré à 1500 exemplaires - Dépôt légal à parution.



Couverture :
L'entrée du village et la nouvelle signalétique

Chers Thoronéens, chers amis,

La publication de ce bulletin municipal me permet de m'adresser à vous tous chaque trimestre par écrit et c'est toujours l'occasion pour moi de vous souhaiter le meilleur. Je débute cependant mon mot par une réflexion sur le désintérêt de la population pour la vie politique.

Il faut avoir conscience que les élections qui viennent de se jouer au niveau départemental sont d'une importance capitale pour notre territoire ! C'est notre quotidien qui est directement impacté par les résultats de ces élections. En effet, l'Etat délègue de plus en plus ses pouvoirs aux communes, selon le principe même de la décentralisation sans toutefois transférer le financement.

Notre commune a besoin du département et j'espère de tout cœur que les Thoronéens auront fait la part belle à la ruralité dans les urnes en s'adaptant à la réalité de notre territoire et à nos besoins.

Je suis également attristé, quoique cela soit cohérent avec le comportement au niveau national, du nombre de jeunes de 18 ans présents lors de la dernière remise des cartes d'électeurs. Nous attendions 35 jeunes majeurs mais seulement huit d'entre eux nous ont fait l'honneur de leur présence, et une seule était accompagnée de ses parents. Cela représente en effet le manque d'implication criant dans la vie politique, et ce, à tous les niveaux.

En parlant de droit de vote et de libertés, vous trouverez dans ce numéro un article autour de la liberté d'expression, suite aux événements marquants de ce début d'année meurtrier. Il est parfois bon de rappeler certaines notions fondamentales et l'historique qui leur est attaché.

Une fois passées les humeurs négatives, je préfère me réjouir avec vous de l'arrivée du printemps ! En effet, les températures se font plus clémentes et avec les beaux jours, c'est également le retour en force des activités de plein air et événements divers au sein du village, qui a revêtu son habit de lumière.

Aux derniers arrivants, partez à la découverte de notre luxuriante nature, à pied, à cheval ou à vélo ! Aux autres, retrouvez ces paysages qui, par le jeu des saisons, changent à nouveau de robe. Petits et grands vont trouver de quoi s'amuser, se détendre, se défouler, se cultiver...

C'est aussi le retour des premiers déjeuners en extérieur avec leur lot de fruits et légumes de saison dont la région regorge. La douceur de vivre dans notre beau village se reflète d'ailleurs dans les résultats du dernier recensement que je vous laisse découvrir dans ce numéro.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et tous, un merveilleux printemps ainsi qu'une bonne lecture.



Gabriel Uvernet,
Maire du Thoronet

Infos municipales

Etat civil

Ils sont nés

Goupy Lenny, le 22/12/2014.
Saïssi Bastien, le 22/12/2014.
Chappaz Lyam, le 10/01.
Launay Louis, le 10/01.
Petit Duvernoy Thaïs, le 03/03.
Bessone Lenzo, le 04/03.

Ils nous ont quittés

Dautricourt Paul le 14/12/2014.
Camolese Gilles, le 15/12/2014.
Thiellement Jeanne née Plessis, le 24/12/2014.
Huftier André, le 01/01.
Rainaud Marcelle née Gayol, le 06/01.
Viale Gilbert, le 13/01.
Boyer Marcelle née Taxi, le 05/02.



Le Thoronet pratique

| | |
|--|----------------|
| Mairie | 04 94 73 87 11 |
| Fax | 04 94 60 10 57 |
| Secrétariat / Sec. générale | 04 94 73 87 11 |
| Accueil - C.C.A.S - Elections | 04 94 73 87 11 |
| Cimetières - Etat civil : | 04 94 73 87 11 |
| Cartes d'identité - Passeports Etrangers : | 04 94 73 87 11 |
| Urbanisme - Cadastre : | 04 94 73 80 75 |
| Ressources Humaines : | 04 94 73 80 74 |
| Comptabilité, Cantine : | 04 94 73 81 47 |
| Service de l'eau, Assainissement, Secrétariat : | 04 94 73 81 49 |
| Services Techniques : | 06 12 62 01 40 |
| Eau (Urgences seulement) | 06 82 74 05 95 |
| Office du Tourisme : | 04 94 60 10 94 |
| Maison des Jeunes : | 04 94 76 35 70 |
| Police Municipale : | 06 16 35 49 71 |
| ASVP : | 06 12 62 01 47 |
| Pharmacie des Vignes : | 04 94 68 02 26 |

Cabinets médicaux :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Docteurs Pascal et Muriel Bourgeois | 04 67 12 66 84 |
| Docteur Romain Pegaz Fiornet | |
| Docteur Christophe Duvoy | 09 73 01 90 10 |

Kinésithérapeutes :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Frédéric Warszawski | 04 94 60 11 13 |
| Vincent Demassue (ostéopathe D.O) | 04 94 76 31 13 |

Infirmiers libéraux :

| | | |
|------------------|------------------|----------------|
| Catherine Pique | 04 94 73 83 41 - | 06 16 75 31 60 |
| Hassiba Rahem | 04 94 60 78 26 - | 06 21 74 68 72 |
| Romain Masson | | 06 25 92 30 09 |
| Valérie Barbaras | | 06 19 13 37 51 |

Pédicure - Podologue :

| | |
|---------------------|----------------|
| Marie-Laure Gravier | 04 94 60 10 82 |
|---------------------|----------------|

Taxis et Transports Médicaux :

| | |
|-------------|----------------|
| Taxi Rafy | 06 50 04 72 98 |
| Taxi Franck | 06 17 48 82 34 |

Maison Médicale du Luc :

| | |
|-------------------------------------|----|
| Week-End et jours fériés | |
| Garde : Samedi de 12h à 24h - | 15 |
| Dimanche & jours fériés de 8h à 24h | |

Culte :

| | |
|--|----------------|
| Eglise Ste Marie du Thoronet | |
| Messe le samedi à 18h | |
| Abbé Yves Menjot : | 06 81 04 24 33 |
| Presbytère de Lorgues : | 04 94 73 70 53 |
| Abbaye du Thoronet | |
| Messe le dimanche à 12h, chants grégoriens : | 04 94 60 43 90 |

Le Thoronet, *village fleuri !*

En 2014, Le Thoronet s'est vu décerner par le Conseil Général le premier prix des villages fleuris du bassin Olivier, le plus grand bassin du Var.

La tomette mentionnant ce prix convoité vient d'être apposée à l'Office de Tourisme, indiquant ainsi aux visiteurs les efforts du village pour être le plus agréable et le plus accueillant possible.

Pour mémoire, Le Thoronet avait reçu pour les deux années précédentes les quatrième et troisième prix. Le village se félicite de cette belle progression et espère continuer sur cette lancée avec la participation de tous les villageois et commerçants. Cette récompense est, pour sûr, un attrait complémentaire faisant état de la douceur de vivre dans notre village.



Le Téléthon au Thoronet, *Merci pour eux !*

Annick Pellerin, déléguée aux associations remercie au nom de l'équipe municipale toutes les associations qui ont participé au Téléthon avec beaucoup d'enthousiasme et de générosité cette année et espère que l'an prochain, les Thoronéens solidaires seront encore plus nombreux pour ces enfants touchés par la maladie.

Récapitulatif des dons offerts par les associations :

Sports et Nature : 382 €

Judo : 100 €

Foyer Rural 455,90 €

Boulistes 230 €

Total : 1167,90 €



En ayant réuni les différentes sommes versées pour le Téléthon, le Thoronet a présenté cette année une somme beaucoup plus importante que les années précédentes. La recherche avance pas à pas, continuons nos efforts chaque année pour l'aider.

Communication : *Avis aux associations*

L'Info Thoronet sort trimestriellement. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des Thoronéens.

Les prochaines parutions sont prévues : fin juin / fin septembre / fin décembre 2015.

Toutes les associations du Thoronet sont invitées à transmettre leurs informations (événements passés et à venir, créations d'associations, assemblées générales...)

Dates limite de dépôt des informations :

Avant chaque parution, jusqu'au 25 du mois précédant la transmission à l'impression (le 15 du mois de parution). *Ex: pour le numéro de juin 2015, vous avez jusqu'au 25 mai.* Chaque information et chaque visuel devant être traités et intégrés au chemin de fer, cela demande un long travail technique et ne permet pas de prendre en compte les informations au dernier moment.

Pour chaque information à paraître, transmettez des photos, ainsi que des adresses, numéros de téléphone et adresses mail.

Adresse Mail : lethoronet@hotmail.fr

L'équipe de communication remercie par avance les associations de leur participation et de leur coopération !

Infos municipales

Cantine et garderie : les nouvelles conditions

Depuis le 1^{er} novembre 2014, les services administratifs de la commune ont enregistré de très nombreuses demandes de modifications des inscriptions (cantine et/ou garderie) ; ce qui a entraîné des surcoûts inutiles d'achats pour les repas et du personnel en supplément.

Plus de six mois après la rentrée, on peut considérer que la période d'adaptation aux nouveaux rythmes scolaires est terminée !

Le Conseil Municipal du 9 février dernier a donc fixé les conditions des services publics de la cantine et des garderies :

| | | RAPPEL MONTANT | CONDITIONS APPLICABLES AU 1 ^{er} MARS 2015 | OBLIGATIONS A COMPTER DU 1 ^{er} MARS 2015 | EXCEPTIONS |
|-------------------------------------|--|---|--|--|---|
| LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI | CANTINE | 3€/repas | Inscription à 2 repas/semaine minimum | Tout mois débuté est dû, plus aucune modification de jours ou de nombre de jours | Certificat médical à fournir sous une semaine après le retour de l'enfant |
| | RYTHMES SCOLAIRES 15h45 - 16h30 | Gratuit | Inscription 3 jours/semaine minimum | Impossibilité de quitter à 15h45 lorsque l'enfant est inscrit | Information 48h à l'avance auprès du service accueil de la Mairie ou cas exceptionnels et justifiés |
| | TRADITIONNELLE DU MATIN ET DU SOIR 7h30 - 8h30 16h30 - 18h00 | 26€/mois (21€ à compter du 2 ^{ème} enfant) carte de 10h : 38€ | Les familles doivent choisir les jours et heures pour prévoir l'encadrement nécessaire | Tout mois débuté est dû mais réduction du tarif selon les vacances scolaires | Absence de plus de 15 jours avec certificat médical |

Depuis le 1^{er} Mars 2015 : Création d'un forfait « ACCUEIL MUNICIPAL DU MERCREDI APRES-MIDI »

Le service de la cantine le mercredi avait pour objectif principal d'assurer aux parents l'accueil de leurs enfants en garderie du mercredi après-midi.

Le Conseil Municipal a décidé que pour pouvoir manger à la cantine le mercredi, l'enfant devra obligatoirement être inscrit à la garderie du mercredi après-midi.

| | | RAPPEL MONTANT | CONDITIONS APPLICABLES AU 1 ^{er} MARS 2015 | OBLIGATIONS A COMPTER DU 1 ^{er} MARS 2015 | EXCEPTIONS |
|---------------------------|---------------------------------------|---|---|--|--|
| Mercredi 11h30 - 18h00 | FORFAIT = Cantine + Garderie | 40€/mois comprenant le repas du mercredi et la garderie (30€ à compter du 2 ^{ème} enfant) | Tarif forfaitaire & mensuel quel que soit le nombre de mercredis. Les enfants inscrits en associations l'après-midi sont considérés comme inscrits au forfait | Tout mois débuté est dû avec réduction de 10€/mercredi compris dans les vacances scolaires | Absence de plus de 15 jours avec certificat médical - Les enfants allant au C.L.A.S sans manger à la cantine |

Chaque mois, des modifications sont possibles pour le mois suivant

Bien accueillis, bien guidés... *bien au Thoronet !*

Suite à la nouvelle législation sur la signalétique pour les communes de moins de 10 000 habitants, nous nous devons d'appliquer le règlement national de la publicité avec, pour conséquence, la refonte complète de la signalétique de notre village.

Considérant les changements importants que cela implique pour notre commune, Annick Pellerin et Serge Buisine ont convié les commerçants du Thoronet à une réunion d'informations le 2 février 2015 et présenté les différents points de cette législation :

- Les nouvelles obligations qui s'imposent à tous en matière d'enseigne, pré-enseigne et publicité.
- La nouvelle répartition des compétences de police.

En effet, dans le respect du code de l'environnement, toute forme de publicité non réglementaire ou sauvage, en agglomération et hors agglomération, devra être démontée sous peine d'une sanction administrative de 1500 € et d'une infraction pénale de 7500 €.

Le projet signalétique de notre village offrira aux visiteurs une orientation simple et pratique pour accéder aux différents commerces et lieux recherchés.

Notre projet «Relais Information Service» sera installé devant l'Office de Tourisme dans une grande vitrine et comportera un plan du village et de la commune avec l'implantation des bâtiments publics, des principales activités commerciales et leurs légendes.

Nous espérons donner ainsi un élan commercial à notre village et nous pouvons compter sur nos commerçants pour recevoir et séduire les nombreux visiteurs de l'Abbaye.



L'Argens, un «bien» précieux *à entretenir !*

Au vu de l'intérêt général que représente l'entretien du fleuve Argens, le Conseil Général entreprend depuis 1989 des travaux annuels pour un montant approximatif de 100 000 €.

Ces travaux consistent essentiellement à traiter les embâcles, ces arbres ayant basculé dans le cours d'eau et présentant un frein important aux écoulements.

Des travaux sur l'Argens sont programmés sur notre commune courant mars et avril de cette année, depuis le barrage du Moutas jusqu'au barrage d'Entraygues.

Cet accompagnement du Département n'enlève rien à la responsabilité des riverains puisque les travaux d'entretien des berges incombent aux riverains des cours d'eau.



Avis aux jeunes

Le recensement militaire: *un geste citoyen mais pas seulement !*

Pourquoi se faire recenser ?

L'attestation de recensement est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense (JAP) mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Cette attestation sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole.

De plus, le recensement sert de base à l'inscription d'office sur les listes électorales pour les jeunes gens atteignant 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux peuvent régulariser leur situation, à tout moment, jusqu'à 25 ans, en effectuant volontairement la démarche.

Comment faire?

Recensement militaire : 2^{ème} trimestre 2015

Les jeunes garçons et filles nés(es) en Avril, Mai et Juin 1999, sont invités à venir se faire recenser en Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h dès l'obtention de leurs 16 ans.

Les jeunes nés avant Avril 1999 sont invités à se régulariser en Mairie.

Bon à savoir : Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité, et d'un justificatif de domicile.

Préparation Militaire Marine de Brignoles : *une opportunité à saisir !*

Située dans l'enceinte de la sécurité civile de Brignoles, la préparation militaire marine (PMM) permet de découvrir la marine nationale, de s'informer sur les métiers qu'elle propose, de consolider l'idée d'un engagement ultérieur ou d'intégrer la réserve opérationnelle à l'issue.

Cette expérience s'adresse aux jeunes garçons et filles de 16 à 20 ans, de nationalité française, recensés et aptes médicalement.

Le cycle se déroule au cours de 12 samedis, hors vacances scolaires, répartis du mois de septembre au mois de mai, avec une période bloquée de 5 jours à bord d'un bâtiment de la marine nationale à Toulon.

Cette préparation entièrement gratuite permet de bénéficier d'une formation militaire et maritime.

Elle offre la possibilité d'obtenir le permis côtier et le brevet de prévention secours civique de premier niveau (PSC1).

Elle conduira à visiter des navires de la marine nationale et des bases de l'aéronautique navale.



Bon à savoir : Le nombre de places est limité !

Renseignements & inscriptions : pmmbrignoles@hotmail.fr ou 06.78.09.16.04

L'école de musique, éveil, épanouissement et découverte

L'école de musique du Thoronet a entamé sa seconde année de fonctionnement et compte actuellement 26 élèves.

Les activités proposées aux adultes comme aux enfants sont : le piano, la batterie, la guitare et la contrebasse. Dispensés par une équipe de professeurs qualifiés, les cours sont individualisés permettant à chacun d'avancer à son propre rythme. Les plus petits, à partir de 4 ans, suivent des cours d'éveil musical qui leur permettent de prendre contact avec l'environnement de la musique à travers le chant et la découverte des sons.



Contact : Jean-Eric ANDRE : jeaneric.andre@gmail.com ou 06.26.54.14.55

Plan Canicule : Mieux vaut prévenir

Afin d'améliorer la protection des populations en cas de canicule, le Conseil Municipal demande à toutes les personnes isolées, âgées, handicapées et fragiles de s'inscrire en Mairie afin que nous puissions intervenir rapidement si besoin était.

Néanmoins, canicule ou pas voici les recommandations à suivre durant les périodes de grosse chaleur :

- **Boire régulièrement** (gardez toujours une bouteille d'eau à portée de main)
- **Se rafraîchir** par des moyens divers
- **Tenir les volets fermés** aux heures les plus chaudes de la journée
- **Eviter de sortir** avant 16h
- **Aérer** votre habitation très tôt le matin ou le soir



Contacts utiles :

Mairie : 04.94.73.87.11

C.C.A.S : 06.45.47.66.18

Communauté de Communes : 04.98.10.43.50

Signaux d'alerte : les connaître pour les reconnaître



| INTITULE | NOMBRE | TYPE | DUREE |
|--------------------------|--------|---------|-------------|
| Signal National d'Alerte | 3 | MODULE | 1 mn 41sec |
| Fin Signal d'Alerte | 1 | CONTINU | 30 secondes |
| Contacter la Mairie | 1 | LONG | 15 secondes |
| Accident | 2 | COURT | 10 secondes |
| Feu de forêt | 3 | COURT | 10 secondes |
| Feu urbain | 4 | COURT | 10 secondes |
| Inondation | 5 | COURT | 10 secondes |

La liberté d'expression, *une lutte sans fin*

Charlie Hebdo, porte drapeau de la liberté d'expression

Le 7 janvier dernier, la France rencontrait une fois de plus, l'inacceptable infamie de l'intolérance. Une liberté fondamentale fut, ce mercredi noir, mise à mal lors d'une attaque terroriste islamiste dans les locaux du journal satirique Charlie Hebdo. Onze personnes dont 8 membres de la rédaction furent assassinées par un groupe islamiste armé.

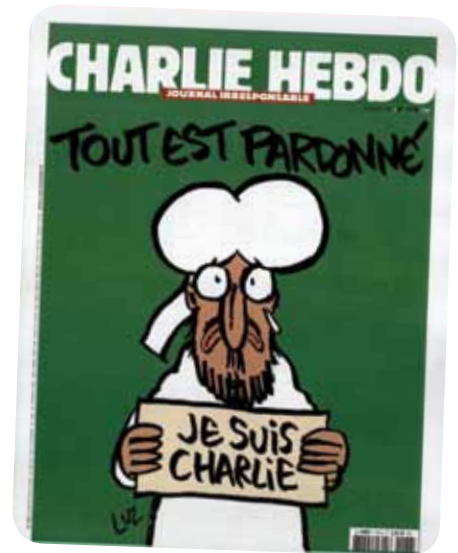


Immédiatement, l'événement engagea une levée de boucliers dans tout le pays, dont le monde fut solidaire à travers de nombreuses manifestations des peuples et de leurs dirigeants. Jusqu' alors, le journal dont la ligne éditoriale est clairement athée et anticléricale subissait régulièrement des menaces et l'équipe connaissait bien les couloirs des tribunaux.

Ironie un jour, ironie toujours

Cette attaque en réponse aux caricatures régulièrement diffusées dans Charlie Hebdo suscita une vive émotion, portée par un symbolisme très fort. Au Thoronet comme ailleurs, citoyens et officiels se sont retrouvés sur la place de la Mairie pour scander la phrase désormais culte « Je suis Charlie », en soutien aux victimes de l'attentat.

Le numéro de Charlie Hebdo suivant l'attaque du 7 janvier fut édité puis réimprimé à plusieurs millions d'exemplaires. Le nombre d'abonnements grimpa de manière exponentielle, en France comme à l'étranger, faisant ainsi du journal visé un véritable ambassadeur de l'ouverture d'esprit érigé en « martyr » sur l'autel de l'humour...



Retour sur une lutte sans fin

La liberté d'expression apparaît comme la première des libertés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Certains événements comme l'Edit de Nantes et la période des Lumières contribuèrent fortement au développement de cette idée pour laquelle aujourd'hui encore, certains Hommes payent de leur vie, à travers le monde et notamment en France.

C'est la liberté d'expression une fois acquise que d'autres luttes furent engagées autour de ce concept fondamental, telles que la liberté de la presse, la diversité politique, l'abolition de l'esclavage ou encore la lutte contre le racisme.

Une liberté encadrée

Notons que la liberté d'expression est trop souvent associée de façon limitative à la liberté de la presse. La première concerne en effet toutes les publications, œuvres culturelles, artistiques ou même, paroles en public, dès lors que ces dernières n'entrent pas dans un cadre diffamatoire, d'incitation au meurtre ou à la haine raciale.

La liberté d'expression est souvent représentée comme un droit absolu qui primerait sur tous les autres. Toutefois, il est important de rappeler que ce droit est encadré par la loi et comme chacun le sait, nul n'est sensé l'ignorer. Cependant, il est parfois difficile de situer une œuvre, un texte, des paroles, sur le fil du rasoir que représente ce cadre légal autour d'un concept empreint de subjectivité.

Infos municipales

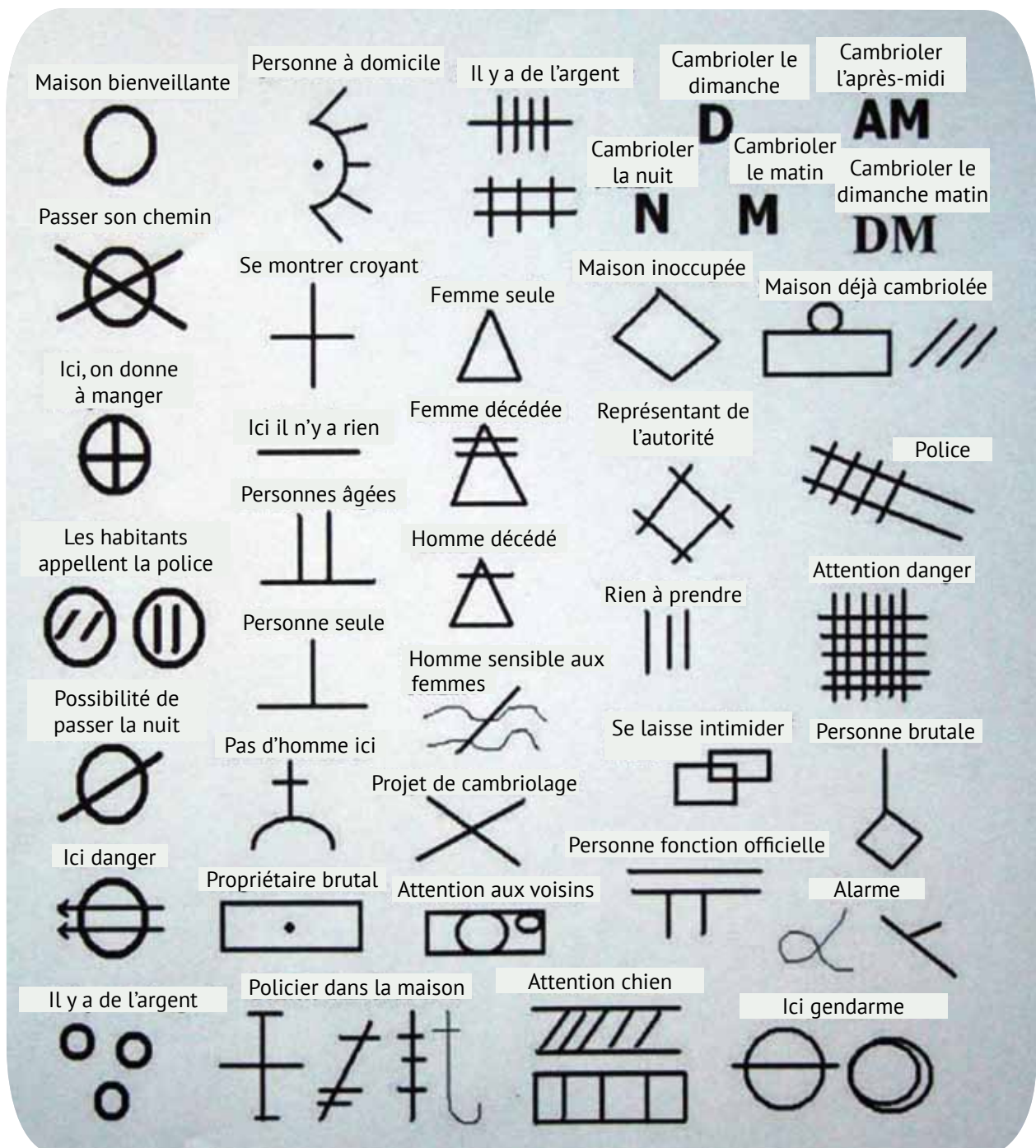
Cambriolages : c'est un signe !

Les périodes de vacances sont souvent pour les cambrioleurs un moment privilégié.

Que vous soyez en déplacement ou tout simplement sur votre lieu de travail, il n'est pas rare de laisser son habitation «à l'abandon», laissant le champ libre aux cambrioleurs.

La gendarmerie a diffusé les signes utilisés par les malfaiteurs lors de leurs tournées de reconnaissance autour des habitations. Sachez les reconnaître pour mieux vous protéger !

Bon à savoir : cette liste n'est bien sûr ni exhaustive ni figée car d'autres signes peuvent être utilisés par les cambrioleurs. Celle-ci donne cependant une idée du moyen de communication employé et vous invite à faire preuve de vigilance. N'hésitez pas à signaler aux services de police ou à la gendarmerie toute inscription que vous trouveriez sur les murs extérieurs de votre habitation.



Infos municipales

Voir sans être vu?

Attention voitures !

De nombreuses personnes se promènent la nuit sur les bords de la route. Bien que ce type de balade soit très agréable, il n'en demeure pas moins dangereux. En effet, le manque de visibilité pour les automobilistes ou motards est un facteur important de risque de se faire renverser. N'oubliez pas que si vous voyez les véhicules, ces derniers, eux, ne vous voient pas forcément !

De plus, le temps de freinage lorsque l'obstacle est vu au dernier moment, est souvent trop long pour éviter la collision menant directement au drame.

Il existe pourtant un outil très peu cher, facile à trouver dans le commerce et très simple d'utilisation : le brassard réfléchissant ! Alors n'hésitez plus, pour vos déplacements à pied la nuit, enflez un brassard et chacun y trouvera son compte !



Stationnement : respecter les règles, *c'est respecter les autres !*

La Police Municipale rappelle ici quelques règles concernant le stationnement dans la commune.

- Le stationnement hors emplacement est interdit sur le territoire communal conformément à l'arrêté général de circulation du 18 avril 2009.

Le stationnement hors emplacement est sujet à une verbalisation de 35€ (Catégorie 2).

- La zone bleue initialisée sur la commune est toujours valide. Elle a pour but de permettre une meilleure rotation des véhicules. Vous disposez d'un temps de stationnement de 01h30 maximum en utilisant le disque adéquat et réglementaire, le disque devant être affiché de façon apparente. Le non respect de cette règle est sujet à une verbalisation de 17€ (Catégorie 1).



Permis de conduire annulé :

gare au contournement !

La Sous-Préfecture de Draguignan a constaté à plusieurs reprises que certains usagers sollicitaient auprès de leur commune une attestation de perte de leur permis de conduire.

Or, dans de nombreux cas, il est apparu que leur permis était annulé. Notons qu'un permis de conduire ne peut être annulé que sur décision d'un juge ou d'un Préfet.



Le Sous-Préfet, Stanislas Cazelles, rappelle que seules les Préfectures et Sous-Préfectures sont habilitées à délivrer une attestation de perte du permis de conduire, au vu des informations contenues dans l'application du Service National des Permis de Conduire (S.N.P.C).

D'autre part, il est important de rappeler que l'annulation d'un permis de conduire entraîne l'interdiction de conduire pour son titulaire, parfois pour une durée de 3 ans ou plus. Il est donc impossible de circuler avec une attestation de perte du permis de conduire pour un usager de la route qui s'est vu annuler son permis.

Résultats du recensement : *Le Thoronet en progression !*

Les résultats du recensement qui s'est déroulé au Thoronet du 15 janvier au 14 février dernier sont disponibles !



On note une progression légère mais prometteuse du nombre d'habitants sur la commune. En effet, naissances et nouveaux arrivants comblent chaque année et dépassent désormais le vide laissé par les Thoronéens qui nous quittent. La commune compte à ce jour 2414 habitants dans 1514 logements contre 2296 dans 1360 logements en 2010.

Ces chiffres encourageants nous permettront d'avoir accès à certaines subventions, malheureusement en baisse, auxquelles nous n'avions jusqu'alors pas droit. La commune se félicite de cette évolution car elle est également le reflet d'un village où il fait bon vivre à tout âge !

Le Conseil Municipal remercie les Thoronéens d'avoir joué le jeu et espère vivement constater de nouvelles progressions lors des prochains recensements de la population.

C'est nouveau, *au Thoronet*

Un nouveau médecin au cabinet

Le docteur Romain Pegaz Fiornet, âgé de 29 ans nous vient de Lyon. Il accompagne son épouse, médecin militaire, mutée récemment sur la base de l'ALAT. Il remplace à tour de rôle les docteurs Bourgeois et le docteur Duvoy en cas d'absence. Il vous suffit donc pour le contacter d'utiliser les numéros de téléphone habituels de vos médecins de famille.

Merci d'avance de lui accorder la même confiance que celle témoignée à vos médecins jusqu'alors !



Les oies sauvages

Au début de l'année, le restaurant Les Oies Sauvages a ouvert ses portes, prenant la suite de la brasserie «Chez Paco» située Place Rainaud. L'équipe accueille sa clientèle tous les jours, midi et soir (fermé le dimanche soir). Avis aux gourmands : la carte est renouvelée environ toutes les deux semaines !

Tél. : 04.94.84.58.16



Les ruchers du val d'Argens

Laurent et son frère Jonathan Querol ont installé leurs ruches dans la campagne thoronéenne. Ils proposent des miels de bruyère, de lavande, de sapin ou encore de châtaignier au caractère bien trempé mais aussi du pollen de fleurs et de la gelée royale. Retrouvez leurs produits à la Malle aux Mets, Place Rainaud et au restaurant le Kaz' Dalle, rue Grande.

Tél. : 06.15.90.29.57



Mon mariage Parfait

Organisation des cérémonies laïques, robes de mariées sur mesure, photographe professionnelle pour vos mariages et vos soirées privées. Séances photos de grossesse, naissance, portraits, famille, etc.

Équipée d'un studio portatif, Eliza Lepagnol se déplace avec plaisir à votre domicile et sur les lieux d'évènements.

Mail: contact@mon-mariage-parfait.com

Tél. : 06.26.50.10.48



www.mon-mariage-parfait.com

Vu au Thoronet

Voeux au personnel

Jeudi 18 décembre dernier, le maire conviait tout le personnel de la mairie et ses élus autour d'un apéritif dînatoire afin de remercier chacun pour ses efforts au cours l'année 2014 et souhaiter à tous ainsi qu'à leurs familles une excellente année 2015.

Implication et engouement sont en effet les maîtres mots du travail collectif engagé par les employés de mairie et Gabriel Uvernet tenait à ce sujet à remercier particulièrement Béatrice Montesinos qui, après 31 ans de bons et loyaux services, s'est vue remettre, à cette occasion, la médaille du travail.



Marché de Noël : *au soleil, ça marche aussi !*

Le 20 décembre, le salon Oéane Coiffure organisait sur son terrain un marché de Noël. Donnant sur la route et ouvert aux passants, cet emplacement privilégié a permis à chacun, thoronéen ou visiteur, de faire une pause autour de bonnes affaires pour les fêtes.

Les plus petits ont même eu l'occasion de rencontrer le Père Noël en personne et d'immortaliser ce moment féérique. Une météo spécialement clémente s'invitait ce jour-là, prêtant à l'évènement un intérêt particulier !

Monsieur le maire en profita pour aller à la rencontre, comme à son habitude, de ses administrés, s'assurant au passage que les enfants furent assez sages pour recevoir leurs cadeaux !



L'école de musique *en représentation*

Dans le cadre des activités de fin d'année, l'école de musique du Thoronet a participé aux festivités organisées à l'occasion du marché de Noël du village le samedi 20 décembre 2014.

Une dizaine d'enfants de 4 à 13 ans encadrés par leurs professeurs, ont ainsi pu montrer l'étendue de leur talent en se produisant sur le podium installé pour cette occasion. Les virtuoses en herbe ont joué quelques morceaux de leur instrument favori devant le public présent.

Faisant déjà preuve d'une grande maturité, les enfants ont parfaitement géré leurs appréhensions ayant à cœur de montrer, notamment à leurs parents, les progrès réalisés en quelques mois de pratique voire semaines pour certains.



La pharmacie des Vignes *se présente*

Gérard et Françoise Schwadrohn, les pharmaciens de la commune, ont reçu en début d'année les commerçants et élus du Conseil Municipal pour célébrer l'ouverture de l'officine et présenter leur équipe.

Cette révolution au village méritait bien une rencontre officielle entre professionnels !



Voeux du maire :

A l'an que ven !

Vendredi 16 janvier dernier, Gabriel Uvernet présentait ses vœux à la population Thoronéenne en présence de nombreux officiels civils et militaires. Après avoir repris dans les grandes lignes l'historique de son rôle de maire au Thoronet, il a présenté plus en détails les membres de son Conseil Municipal, les réalisations les plus marquantes, les dossiers en cours et les projets phares de son cinquième mandat en tant que maire.

Le public était si nombreux que la salle ne put le contenir en son entier mais chacun fut ravi de partager ce moment particulier avec Gaby et son équipe.



Reines et rois...

se délectèrent !

Le 18 janvier, le Foyer Rural proposait aux Thoronéens de se retrouver autour de galettes des rois dans la salle des fêtes, rue Grande. Environ 70 d'entre eux répondirent présents pour fêter les rois, autour de spécialités traditionnelles à la frangipane ou en brioche aux fruits confits, plus représentative de notre région !



Roger Hemart,

rendez-vous avec l'histoire

Le 21 janvier dernier, Roger Hemart s'est vu décerner la Légion d'Honneur par le général Vigreux. La cérémonie s'est tenue dans la salle à manger de la résidence des Jasmins, en présence de son directeur, du Maire et de porte-drapeaux représentants des anciens combattants.

Roger Hemart, aujourd'hui centenaire, fut prisonnier en Moselle. Il s'évada quatre fois avant d'être interné dans un camp de la mort en Ukraine. Roger fut libéré par les troupes russes. Il profite depuis de nombreuses années de sa retraite au Thoronet.



La Guilde des Vignerons

de nouveau médaillée !

Le 22 février dernier, la Guilde des Vignerons, emmenée par Eric Bessone et représentée sur cette photo par Nathalie Marche, fut une fois de plus récompensée lors du prestigieux Concours Général Agricole pour ses vins AOC Côtes de Provence.

La cuvée des Abbés « blanc » remporte l'or et les versions « rosé » de la cuvée des Abbés et de la cuvée Expression sont décorées de bronze.

Chaque récompense est un encouragement pour le producteur et participe au rayonnement du village.



18 ans tout juste :

Droit de vote et autres devoirs

Jeudi 5 mars, Gabriel Uvernet, maire de la commune, Odile Taxi, conseillère municipale chargée des écoles et Serge Buisine, 1^{er} adjoint, remettaient leurs cartes d'électeurs aux jeunes Thoronéens venant d'atteindre l'âge de 18 ans.

A l'occasion de cette cérémonie hautement symbolique, les jeunes adultes recevaient également le livret du citoyen, édité par l'Etat, leur présentant leurs droits et devoirs et reprenant les principes fondamentaux de la République. Ils sont désormais responsables de leurs actes aux yeux de la loi mais surtout, de vrais citoyens de la République française. Bienvenue à eux dans la vie d'adulte !



A vos agendas !

A vos marques !

Dimanche 29 mars, l'Enduro du Var prendra son départ au Thoronet ! Venez admirer ces machines et leurs pilotes dans le vallon !



Signature

Samedi 4 avril, Nathalie Marche vous donne rendez-vous à 18h30, dans la salle des fêtes, rue Grande, pour la signature de son second roman, «Fuguons». Aux éditions Un Autre Regard «Prestance»



Carnaval de l'école

Vendredi 24 avril, l'école Lucie Aubrac organise son carnaval ! Les élèves défilent déguisés et le cortège partira de la place des écoles jusqu'à devant la mairie. Affûtez vos appareils photo !



Dans la rue !

Vendredi 1^{er} mai, le Thoronet fait son vide-grenier. Sortez, trie, vendez, achetez ! Renseignements : Foyer Rural



In Memoriam

Vendredi 8 mai prochain, à 11h, se tiendra place de la mairie la 70^{ème} commémoration de la victoire de la Seconde Guerre Mondiale. Tous les enfants sont les bienvenus, pour ce travail de mémoire.



En balade !

Dimanche 24 mai prochain, le Foyer Rural organise une sortie en Camargue. Venez découvrir ces paysages uniques et déguster les spécialités du terroir !

Inscriptions : Foyer Rural



Voyage en Italie...

Samedi 6 juin, partez à San Remo glaner les meilleures affaires au célèbre marché et déjeuner au soleil entre amis !

Inscriptions : Foyer Rural



Fête de la musique

Comme chaque année, le Foyer Rural célèbre la fête de la musique autour d'un repas sur le parking des écoles. L'occasion de profiter de la douceur de vivre au village en musique et entre amis ! Renseignements : Foyer Rural



Foyer Rural :

04 94 73 86 80, le mardi, de 17h à 18h30 ou
Nicole Le Berre : 06 03 07 17 86

